

ST-ANDRE

Notre curé, l'abbé F. Verret, est allé passer quelques jours dans sa famille à Edmundston, pour y suivre un traitement du Dr. Desrochers, afin de rétablir sa santé qui est bien critique depuis quelques semaines. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Le Rev. Père Godreau, Érudite le remplace.

Nos collègues sont de retour dans leur famille, heureux de venir passer quelques jours de repos dans leurs foyers et d'y goûter les joies familiales. Ce sont MM. Fidèle Poitras, Léon Laforge, Adolphe Durpois, Adolphe Cormier, Nérée Lévesque, Léon Lévesque, Mlle Lucienne Godbout, Rita Gagnon, Anita Lévesque, Rose-Edmée Pelletier, pensionnaires au couvent de Grand-Sault. A tous bonnes et heureuses vacances.

Nous avons eu, comme toujours, la Messe de Minuit, et avons fait le plus possible pour y rehausser l'éclat de cette grande fête, en parant l'église de ses plus beaux ornements. Le chœur de chant était enrichi de plusieurs belles voix. M. Léo Verret, collègue fit retentir les beaux sons du saxophone, Mlle Béatrice Cormier, le violon, Mme A. Poitras à l'orgue. MM. Fidèle Poitras et Léon Laforge conduisaient le chant. Les deux messes s'écoulaient avec beaucoup de piété à entendre les joyeux chants sur le "Gloire à Dieu au Plus Haut des Cieux," et "Paix sur la terre aux hommes de Bonne Volonté." Tout se passa dans le plus

parfait ordre malgré que quelques-uns s'étaient mouillés les pieds pendant la soirée.

SAUCISSE "DAIGLE"
Toujours Fraîche!

Université du Collège
Saint-Joseph

Tableau d'honneur

Cours Universitaire:
Aloysius Kehoe, Hector F. Leger, H. Sheehan, H. Bousiane, Jos. D. Fortune, Bernard Harvey, F. Elmer Day, Thomas Hennessey, Alyn Poirier, Donald Gillis, Florin Poirier, Euclide Gaudet, Louis O'Connor, Th. Blanchard, Frédéric Cormier, Guy Tremblay, Lucien Cyr.

Cours Académique:
Paul Emile Dorais, Joseph Bérubé, Edgar D. Allain, Laurent Chrétien, Léopold Landry, Jos. Leclair, Edmond Bossé, Edgar Nadeau, Arthur Bouchard, Warren Davis, Gérard Lausier, Henry Pierce, Benoît Collin, O'Neill Guerrette, David Lamquin, Paul Freeman, Ls. Ph. Dorais, Joseph Freeman, Armand Girard, Léopold Boudreau, Arthur Dorais, John E. Keays, Pierre Côté, John W. McManus, Théophile Bujold, Jean Dupuis, Aurèle P. LeBlanc, V. McFarlane, Hervé Michaud, Maurice Fréchette, Henri Cormier, Adélarde Cormier, Henri Lévesque, Aurèle G. LeBlanc, Gerald Bird, Albert Roy, Jacques LeBlanc, Fred Mcdaide, John Fogarty.

Ecole Modèle:
Francis Bourgeois, Arthur Al-

lain, Reid McManus, P. E. Gorayeb, Cléophas Leger, Normand Roy, Louis Bénac, William McManus, Hector M. LeBlanc, Hyacinthe LeBlanc, Emile Boudreau, Leo Daigle, Allan Savage, Jean P. Chamberland, Oscar Lassonde, Willie LeBlanc, Léandre Fréchet, Clarence Leger, Lucien Labbé, Aloysius Riley, J. J. Murat LeBlanc, Néri Goguen.

NOTICE OF SALE

To Denis Morrison, formerly of the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, in the Province of New Brunswick, and all to whom it may concern:—
NOTICE IS HEREBY GIVEN that there will be sold at public Auction in front of the Court House, in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, on Wednesday the 15th day of February, A. D. 1928, at the hour of 2 P. M., the equity of redemption in the property of Denis Morrison, formerly of the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, in the Province of New Brunswick, which property is described as follows:—

"All that certain lot, piece or parcel of land and premises situate, lying and being in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, in the Province of New Brunswick, being part of Lot Number One (1), north of the River St. John, granted to the late Francis Rice, bounded and described as follows:—

Beginning at the easterly angle of Lot Number one hundred and Forty-four (144) in Block Two (2) on the subdivision plan of Lots called Riceland, prepared for J. Frank Rice and John M. Stevens, by Regis Theriault, Deputy Land Surveyor, dated November 5th, 1916; thence in a direction north, twenty-five degrees and thirty minutes east, along southeasterly boundary of twentieth Avenue for the distance of fifty feet to a post; thence in a direction north, sixty-six degrees and twelve minutes west for the distance of one hundred feet to a post; thence in a direction south, twenty-five degrees and thirty minutes west for the distance of fifty feet to another post; thence in a direction south, sixty-six degrees and twelve minutes east for the distance of one hundred feet to place of beginning. Known and distinguished as 158 Number One hundred and Forty-six (146) in Block Two (2) as aforesaid, on said plan.

Together with all buildings, improvements and appurtenances to the same belonging.

The same having been seized under execution issued in the Supreme Court, King's Bench Division, at the suit of Ovide Michaud against Denis Morrison, on the 28th day of November, A. D. 1927.

Dated this 12th day of December, A. D. 1927.

James E. Clair
Sheriff Madawaska County.
8 fs.-15 déc.

PRECAUTIONS
CONTRE LA FIEVRE TYPHOÏDE

Quand la typhoïde apparaît dans une famille, les précautions suivantes empêcheront souvent la propagation aux autres membres de la famille:

- 1—Celui qui prend soin du malade devra se laver les mains à l'eau et au savon, de préférence à l'eau courante, chaque fois qu'il touche au malade ou aux objets qui lui servent.
- 2—Ne permettez pas à personne d'embrasser le malade.
- 3—Lavez la vaisselle du malade séparément et dans l'eau bouillante.
- 4—Les déjections du malade doivent être versées immédiatement dans les cabinets et envoyées ensuite à l'égout. Quand il n'y a pas de cabinets, les déjections doivent être mélangées avec une cuillerée à soupe de chlorure de chaux et laissées dehors pendant une demi-heure, dans un récipient bien fermé. Ensuite, jeter le tout dans les lieux d'aisances, ébouillanter le récipient et saupoudrer de chlorure de chaux.
- 5—Faites bouillir pendant une demi-heure le linge de lit, les mouchoirs qui ont été salis par le malade et cela tous les jours si possible.
- 6—Gardez en dehors de la chambre toute la nourriture et surtout le lait. Le lait pour le reste de la famille ne doit pas être gardé avec celui du malade et ne doit pas être accepté du laitier dans des bouteilles. Ayez vos propres bouteilles dans lesquelles le laitier versera le lait en dehors de la maison.
- 7—Ayez des moustiquaires aux portes et aux fenêtres pour empêcher les mouches d'entrer et tuez toutes les mouches que vous verrez dans la maison. Les mouches peuvent transporter des germes de la maladie sur la nourriture.
- 8—Si deux membres d'une même famille tombent malades à quelques jours d'intervalle, disons une semaine, il est probable que la maladie a été prise à une source commune, dans l'eau ou dans le lait et c'est là matière à enquête par les autorités du bureau de santé. Si les membres d'une même famille tombent malades à de longues intervalles, c'est que la maladie se propage de l'un à l'autre et que les règles ci-haut mentionnées n'ont pas été observées.
- 9—Il est bon de demander un médecin traitant, s'il ne l'a déjà fait de lui-même, d'injecter aux autres membres de la famille le vaccin typhoïde qui est une grande protection contre l'extension de la maladie.
- 10—La typhoïde ne se contracte pas dans l'air et pour produire la maladie, les germes doivent être avalés. Les germes sont généralement portés à la bouche par de la nourriture et du breuvage infecté par les mains contaminées.
- 11—Soyez certains que tout cas de fièvre typhoïde est promptement rapporté par le médecin traitant au secrétaire du bureau de santé ou l'inspecteur sanitaire.
- 12—Il est du devoir de l'inspecteur sanitaire et de l'officier médical (dans les endroits où cet officier existe) d'obtenir tous les détails sur chaque cas de typhoïde et de prendre les mesures nécessaires et laisser à la famille affectée une ou plusieurs copies des présentes règles de précautions à prendre.

G. G. M.

Central Cash Store

JOS. DAVID, prop.
5c—10c—15c à \$1.00
Edmundston, N.-B.

Bonne & Heureuse Année
A Tous Nos Clients et Amis



Le prince Michel Sturdza et la princesse, sa femme, de la légation roumaine de Washington, ont récemment fait une partie de chasse sur les confins du parc national Jasper. Nous les voyons ici avec leurs trophées. La princesse tient le panache du plus gros original jamais sorti de ce district. Il mesure 65 pouces. Les deux chasseurs principaux ont aussi tué des moutons et des chèvres de montagne. Ils se proposent de revenir au Canada, l'an prochain, pour chasser l'ours grizzly.—(Photo Canadian National).

Joyeux Noël

A nos nombreux clients et à tous nos amis, nous souhaitons un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année.

POUR SERVICE ET QUALITE CHEZ:

I. Kasner

Edmundston, N.-B.

—C'est presque un idéal de nos jours, mais nous nous efforçons de le réaliser à la perfection.

J.-G. BOUCHER, éd.

"RESTON ET AL"

C'est l'œuvre patriotique des colonisateurs et rapatriés de la Pocatière, se sont

CINQ RESOLUTIONS

Un congrès de colonisation à Ste-Anne-de-la-Pocatière. Environ 70 prêtres y ont participé et ont adopté à l'unanimité les cinq résolutions suivantes:

- 1.— Inviter des instructeurs respectifs, des instituteurs, pour plusieurs années, afin de leur exploitation agricole du marché actuel, promouvoir le développement de nos cultivateurs, afin d'augmenter ainsi la main d'œuvre à Ste-Anne.
- 2.— Par tous les moyens possibles, encourager l'émigration de nos enfants qui se désintéressent de la colonisation, et après le mirage trompeur de la vie dans les villes, les ramener à Ste-Anne.
- 3.— Former, chacun dans sa paroisse, des associations de jeunes gens, afin de leur donner une éducation morale et physique, et de leur faire connaître les avantages de la colonisation.
- 4.— Mettre notre bonne volonté à la disposition des autres paroisses, pour leur donner la main d'œuvre qui leur manque.
- 5.— Mettre notre bonne volonté à la disposition des autres paroisses, pour leur donner la main d'œuvre qui leur manque.

Au cours des dernières années, nous avons vu à maintes reprises discutées les questions de notre population. A plus qu'une fois, on a parlé de l'émigration, on a dit qu'il faut attirer les gens, ou ceux qui veulent ou qui ont quitté.

Les dernières statistiques de notre province est une réponse globale du Nouveau-Brunswick aux Etats-Unis et ailleurs, nous en sommes à 50%.

L'élément anglais, malade, n'a pas augmenté; un grand nombre de nos jeunes gens ne traversent pas les Etats-Unis.

Ainsi notre province n'est pas plus peuplée qu'elle ne l'était. Que manque-t-il?

Pour être pratique, il faut abandonner la terre, pour quoi? Pour la culture, parce qu'elle est de même de nos pêcheurs qu'ils enrichissent. Cultivateurs de misères. Ils ambitionnent les gens de villes qui travaillent lorsqu'ils sacrifient leur liberté.

Les conditions n'ont pas changé au cultivateur ou au pêcheur, l'organisation pour le développement de nos paroisses, l'organisation pour le développement de nos paroisses, l'organisation pour le développement de nos paroisses.

Les résolutions précédentes de la classe agricole de la province, les moyens d'encourager les organisations sont en général, le gouvernement est en faveur des agriculteurs de Ste-Anne, ont formulé les résolutions qui suivent.

Cette situation en notre province, dont souffre notre population, le gouvernement s'est efforcé de développer les routes, des développements alcooliques sous toutes ses formes, leur agriculture. A cela, le gouvernement a consacré un grand nombre de millions de dollars, mais sans résultat. Il faut donc se tourner vers les agriculteurs français.

La première des résolutions est importante. C'est l'un de nos députés trouveront tout à fait satisfaisant.

Parler de rapatriement, à Ste-Anne, c'est vouloir lutter contre l'émigration, sans apporter de remèdes.

Ne voudrait-il pas mieux travailler à son sort que de dépendre de l'immigration et ramener à Ste-Anne le nombre de cultivateurs.